



28 septembre 2023

(23-6491)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TÜRKIYE: COMMUNIQUÉ SUR LES DPI

Membre présentant la notification	TÜRKIYE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Communiqué sur les DPI
Objet	Respect des droits
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/TUR/23_11353_00_x.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Les demandes présentées par le détenteur d'un DPI pour la protection de ses droits en douane sont présentées par voie électronique via le Programme relatif aux droits de propriété intellectuelle sur le site Web du Ministère du commerce de la Türkiye.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Turc
Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2013
Autre date	Publication: 26 mars 2013

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	28 mars 2023
Autres renseignements	Communiqué sur les DPI https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2013/03/20130326-12.htm (turc)
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministry of Trade of Türkiye</i> (Ministère du commerce de la Türkiye) <i>Directorate General of Customs</i> (Direction générale des douanes) ESKİŞEHİR YOLU YERLEŞKESİ Dumlupınar Bulvarı No: 151 Eskisehir Yolu 9. Km. 06800 Çankaya, ANKARA +90 312 204 75 00

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.